
DÉCRET N° 2014/2939 / PM DU 12 SEP 2014
**PORTANT CRÉATION D'UNE ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
 Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre,
 modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
 Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la
 République su Cameroun ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/409 du 9 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des
 Enseignements Secondaires,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1^{er}. Est créée, pour compter de la date de signature du présent décret, l'Ecole
 Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) ci après désignée :

REGION	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	DENOMINATION
NORD-OUEST	BUI	OKU	ENIET DE JIKEJEM

ARTICLE 2.- L'ouverture effective de ladite Ecole se fera par décision du Ministre des
 Enseignements Secondaires, compte tenu des moyens disponibles.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en
 anglais. /-

YAOUNDÉ, le 12 SEP 2014

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Philemon YANG